



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-647

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service Concours CFDC

75-2021-11-19-00009 - Arrêté fixant la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-11-19-00009

Arrêté fixant la composition du jury du concours
sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires
médicaux exerçant en pratique avancée de la
fonction publique hospitalière

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

SERVICE CONCOURS

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°75-2021-09-15-00001 du 15 septembre 2021 portant ouverture du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique ;

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines par interim de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury des concours externe sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ouvert à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est constitué comme suit :

Domaine Pathologie chronique stabilisée

Monsieur Loic MORVAN
Coordonnateur Général des Soins
agissant en qualité de représentant du Directeur Général

Direction des ressources humaines

Madame Catherine MARTELLI
Praticien hospitalier

AP-HP.Université Paris Saclay

Domaine Santé mentale et psychiatrie

Madame Caroline PICHON
Coordonnatrice Générale des Soins
agissant en qualité de représentante du Directeur Général

AP-HP.Sorbonne Université

Monsieur Gilles GALULA
Praticien hospitalier

Hôpital TENON

Domaine Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Madame Fabienne BANCHET
Coordonnatrice générale des soins adjointe
agissant en qualité de représentante du Directeur Général

AP-HP. Université Paris Saclay

Monsieur Christian RICHARD
Praticien hospitalier

AP-HP Université Paris Saclay

Domaine Oncologie et Hémato-oncologie

Monsieur Ludovic TRIPAULT
Directeur des soins
agissant en qualité de représentant du Directeur Général

AP-HP.Nord– Université de Paris

Madame Veronique HOUDOUIN
Praticien hospitalier

Hôpital Robert Debré

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2021

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Pour la Directrice des ressources
humaines,

Directrice du Département Formation
Continue et Développement Professionnel
Continu

Albane TRIHAN